



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Travaux du Sénat NOUVEAU SUIVI	Semaine 45 Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement		X X			R.A.S. pour les retraites. Le 28 octobre, le Sénat a adopté en deuxième lecture le projet de loi ASV après avoir, notamment, refusé (par 188 voix contre 155) de rétablir un Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et de maintenir l'institution d'un Haut Conseil de l'âge.
Situation financière de l'AGIRC ARRCO : Négociations en cours NOUVEAU	Rencontre du 30 octobre			X		L'AGIRC-ARRCO prévoient une mise à jour de leur site internet dès la signature de l'accord de principe du 16 octobre qui devrait être finalisé vendredi 30 octobre prochain annoncent-ils. ----- Comme prévu l'accord a bien été validé ce 30 octobre et devrait être signé dans le courant de la semaine 45. Son contenu (voir document joint) laisse perplexe notamment : 1 - quant à la nouvelle « usine à gaz » qui va naître du pilotage stratégique (sic) qui doit être mis en place et qui n'aura pas moins de 9 (neuf) paramètres à gérer ; on croit rêver !!! (voir surligné page 10 du texte de l'accord). 2 - quant au caractère INSUFFISANT des mesures prises sur le déficit des régimes qui continue à perdurer y compris en 2020 (voir tableau page 16).
PLF 2016 NOUVEAU	Rapport sur les écarts entre secteurs public et privé			X		Le document joint révèle que la contribution de l'État pour financer la retraite de ses agents (FPE) représente en 2014, 13,1 % du budget général contre 11,3 % en 2006 et 30 % de la progression des dépenses du budget général sur la même période.
Pensions de réversion NOUVEAU	Versement sans retard aux conjoints survivants			X		La ministre des Affaires sociales a annoncé étendre au versement des pensions de réversion - du seul régime de base - la garantie de paiement des retraites « sans retard » à compter du 1 ^{er} janvier 2016 (voir document joint).
Fiscalisation des retraités modestes NOUVEAU	Remboursement d'impôts locaux payés en 2015			X		Le secrétaire d'État au Budget vient de promettre de restituer aux retraités modestes (pensions < 1000 € ?) les impôts locaux à payer en 2015 et pour lesquels ils étaient exonérés en 2014 (voir document joint).